



Ville de Saint-Leu

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE SAINT-LEU

EXTRAITS DU PROCES-VERBAL DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 06 AVRIL 2023

DELIBERATION N° : 09/06042023

**OBJET : VOTE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME
ET CREDITS DE PAIEMENT (AC/CP) DU BUDGET
PRINCIPAL EXERCICE 2023 - MODIFICATION**

Présents :	24
Procurations :	09
Votants :	33
Abstentions :	00

NOTA : Le Maire certifie que la liste des délibérations examinées lors de cette séance a été affichée en Mairie et sur le site internet de la Ville le :

Nombre des conseillers en exercice : **38**

Le Président de séance
Bruno DOMEN



L'an deux mille vingt-trois, le jeudi six avril à dix-sept heures et vingt-deux minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la SALLE DU FOIRAIL à PITON SAINT-LEU, sous la présidence de Bruno DOMEN - Maire.

Présents :

M.DOMEN Bruno (Maire)

Les Adjoints : M. GUINET Pierre Henri (1^{er} Adjoint),
Mme BERNON Nadège (2^{ème} Adjointe),
Mme PLANESSE Nadine (5^{ème} Adjointe), M. BADAT
Rahfick (6^{ème} Adjoint), M. AUBIN Jimmy (8^{ème} Adjoint),
Mme ANAMALE Marie Claude (9^{ème} Adjointe).

Les Conseillers Municipaux : Mme ALEXANDRE
Marie, Mme HAMILCARO Annick, M. ZETTOR
Josian, M. LEAR Elie, M. LAURET Bruno,
Mme DOMPY Brigitte, Mme SORET Pascaline,
M. FELICITE Roland, M. LEE-AH-NAYE Wei-Ming,
Mme ZITTE Nicolette, M. EUZET Jean-Paul,
Mme BARBIN Suzelle, M. VIRAMA Stéphane,
Mme SINAPAYEL Marie Josée, Mme VION Marie
Claire, Mme LENCLUME Marjorie, M. RENE David.

Absents représentés :

- Mme DALLY Brigitte (3^{ème} Adjointe) *procuration* à M. LEAR Elie (Conseiller)
- M. LUCAS Philippe (4^{ème} Adjoint) *procuration* à M. GUINET Pierre Henri (1^{er} Adjoint),
- Mme BELIN Gisèle (7^{ème} Adjointe) *procuration* à Mme ALEXANDRE Marie (Conseillère)
- M. MAILLOT Bertrand (10^{ème} Adjointe) *procuration* à Mme SORET Pascaline (Conseillère)
- Mme FERARD Sylvie (Conseillère) *procuration* à M. LAURET Bruno (Conseiller)
- M. ELLIN Fabrice (Conseiller) *procuration* à M. BADAT Rahfick (6^{ème} Adjoint)
- Mme VERMINARDI Mylène (Conseillère) *procuration* à Mme ZITTE Nicolette (Conseillère)
- M. MARIVAN Serge (Conseiller) *procuration* à M. ZETTOR Josian (Conseiller)
- M. HODGI Claudio (Conseiller) *procuration* à M. VIRAMA Stéphane (Conseiller)

Absents :

- Mme SILOTIA Jacqueline (Conseillère)
- Mme PERMALNAICK Armande (Conseillère)
- M. CODARBOX Jacky (Conseiller)
- M. ABAR Dominique (Conseiller)
- M. MULQUIN Christophe (Conseiller)

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame BERNON Nadège, 2^{ème} adjointe a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Conseil Municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Conformément au Règlement Européen sur la Protection des données, chaque usager bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de suppression ou d'opposition aux informations qui le concernent. Pour l'exercice de ces droits, merci de vous adresser au Délégué à la Protection des Données (dpo@mairie-saintleu.fr)
58, Avenue Général Lambert, BP 1004, 97898 Saint-Leu Cedex - 0262 34 80 03 - secretariat@mairie-saintleu.fr - www.saintleu.re



AFFAIRE N° 09/06042023

**VOTE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP)
BUDGET PRINCIPAL EXERCICE 2023 - MODIFICATION**

Direction Générale des Finances

Le Maire expose :

Un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire. Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la 1^{ère} année puis reporter d'une année sur l'autre le solde.

La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire.

Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements de la collectivité à moyen terme.

La dernière révision des AP/CP remonte à la délibération du Conseil Municipal du 7 avril 2022.

La délibération présente propose de réviser ces AP/CP pour l'exercice 2023 en supprimant les AP qui n'ont plus lieu d'être, en réajustant certaines autorisations de programmes et les crédits de paiement correspondants et en créant de nouvelles autorisations de programmes.

Il précisé que ces dépenses seront financées par le FCTVA, les subventions publiques, l'autofinancement et l'emprunt.

Il est proposé au Conseil Municipal de voter le nouveau tableau d'AP/CP suivant :

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le 13/04/2023

ID : 974-219740131-20230406-09_06042023-DE



AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) / CREDITS DE PAIEMENT (CP) – CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2023

AP	Libellé	Chapitre budgétaire	Montant des AP votées le 07/04/2022	Montant des AP votées le 06/04/2023	Répartition prévisionnelle des crédits de paiement				
					Mandatement antérieur	CP 2023	CP 2024	CP 2025 et au-delà	
MODIFICATION AP									
2021-01	Travaux extension du cimetière	23	701 942	831 489,31	784 632,34	46 856,97	0	0	0
2021-02	Restructuration extension et remise aux normes du restaurant scolaire de l'Ecole Maternelle du Plate	23	863 096	863 096	50 550,59	812 545,41	0	0	0
2021-03	Restructuration extension et remise aux normes du restaurant scolaire de l'Ecole Maternelle de Saint-Leu	23	735 212	778 612	14 006,90	764 605,10	0	0	0
2021-04	Extension et remise aux normes du restaurant de l'Ecole Peyret Forcade	23	1 637 378	1 637 378	1 377,56	817 356,51	818 643,93	0	0
2021-05	Aménagement des bureaux du CCAS	23	103 075	162 750	44 769,27	117 980,73	0	0	0
2021-06	Réhabilitation du gymnase et de la salle polyvalente de la Chaloupe	23	868 000	1 417 000	973,87	1 416 026,13	0	0	0
2021-07	RHI LE PLATE	21	2 292 099	2 292 099	0	1 146 049,50	1 146 049,50	0	0
2021-08	Zac Saint-Leu Océan	21	5 756 520	5 566 520	0	24 315	500 000	5 232 205	0
2021-09	RHI LES ATTES	21	4 812 216	5 838 696	2 870 524	697 689	697 689	1 572 794	0
2021-10	RHI BOIS DE NEFLES	21	6 155 063	6 955 550	1 249 943	690 457	690 457	4 324 693	0
2022-01	Réhabilitation Ecole élémentaire de Saint-Leu	23	379 750	379 750	0	379 750	0	0	0
2022-02	Réhabilitation Ecole maternelle de Grand Fond	23	244 125	244 125	0	244 125	0	0	0
2022-03	Développement d'un accès piétonnier à l'école des Carnélias	23	379 750	822 340	0	822 340	0	0	0
NOUVELLE AP									
2023-01	Création de deux chambres funéraires	23		800 299,26	0	460 300,63	339 998,63	0	0
ANNULATION AP									
2021-11	ZAC Four à Chaux	23	1 200 000	0	1 200 000	0	0	0	0
TOTAL			20 281 523	28 579 704,57	6 216 777,53	8 440 396,68	4 192 838,06	11 129 692	0

Ceci exposé, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver les révisions ainsi que les nouvelles autorisations de programmes et les échéanciers prévisionnels de crédits de paiement correspondants tels qu'ils figurent dans le tableau ci-dessus ;
- De prendre acte que les crédits de paiements non mandatés au 31 décembre ne feront pas l'objet de restes à réaliser, mais viendront automatiquement s'ajouter aux crédits de paiement prévus pour l'année suivante de l'échéancier auxquels ils sont rattachés ;
- D'autoriser le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tous documents ou pièces se rapportant à cette affaire.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- Approuve les révisions ainsi que les nouvelles autorisations de programmes et les échéanciers prévisionnels de crédits de paiement correspondants tels qu'ils figurent dans le tableau ci-dessus ;
- Prend acte que les crédits de paiements non mandatés au 31 décembre ne feront pas l'objet de restes à réaliser, mais viendront automatiquement s'ajouter aux crédits de paiement prévus pour l'année suivante de l'échéancier auxquels ils sont rattachés ;
- Autorise le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tous documents ou pièces se rapportant à cette affaire.

**Pour extrait certifié conforme,
Saint-Leu, le 12 AVR. 2023
Le Président de séance,**



Bruno DOMEN